ARRITTI

nu 2817 da u 16 à u 22 di nuvembre 2023

57a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0427 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Statut de résident p. 5

L'exemple des îles frisonnes au Pays-Bas

Alors que l'économie progresse, la pauvreté explose dans l'île. Femu a Corsica a programmé une importante réunion à Aiacciu, le premier « Cuntrastu di l'Autunumìa » pour en débattre avec les plus engagées des associations caritatives. Car l'île est riche d'un tissu associatif expérimenté et dévoué qui ne sait plus comment faire face à la pauvreté croissante qu'il constate au quotidien. L'autonomie principale est et restera l'autonomie fiscale : aucune société ne peut être équitable si sa richesse augmente et que rien n'est fait pour que cette richesse contribue à atténuer structurellement une pauvreté galopante. Da leghje p3.

Sucetà

Croissance économique et déclin social

San Fiurenzu p. 6

Encore un lotissement en zone inconstructible !

Projet Costamare à Aleria/Casabianda p. 7

Nouveau scandale écologique autour d'un futur camp de vacances

O chì piacè !

E fàvule di Natale Rochiccioli

U pueta Natale Rochiccioli hà scrittu mondu fole, burle, macagne è tan'altri scritti. Frà i quali ste fàvule magnìfiche, dette « E fàvule di Natale Rochiccioli ».

U gattu è a scìmia

Una sera d'invernu pà isse muntagne, un gattu è una scìmia, arristìanu castagne. Ci hè à dì chì era u gattu chì avìa issa primura, a scìmia e si magnava à misura. Ùn avìa u gattu u tempu di caccialla da u focu, chì l'animalu maliziosu a mittìa à bon locu...

U pelu di u gattu era tuttu catusciatu, u mustacciu di a scìmia era appena musgingatu. Ogni tantu, l'animalu maliziosu, dava a voce à quellu vanitosu :
– O Cumpà... ugne cusì valente, si ne trova poche ancu in Cuntinente. Andate puru chì par arriste a catasgnuccia, sete ancu più forte chè a pòvara Zia Pitruccia. Si pò dì chì da Vicu à la Balagna, sete i *Sciampiò* di a castagna...

Compia ch'ellu fù a faccenda, u gattu si vultò par tastà a pruvenda... *Fuuuh*... più nulla. Mancu una castagna spersa, ogni tantu ne truvava una merza...
– O Guffò... Piace ancu à tè u stantatu ? Avanti di cumincià ci duviu avè pinsatu, chì tù le ti magnarii surtite da u fornu. Vai puru chì di a me vita, mai più tornu...

Muralità

O, *Monsieur Christian Mery*[1]... iè và bè,
Noi semu i *sciampiò* di u farniente...
Ma soca sò megliu, e vostre scìmie di u Cuntinente ? ■

1. Christian Mery : artistu còmicu chì si ridìa di i Corsi ind'i l'anni sissanta.

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE : MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF : FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE : MARC BATTISTINI • RÉDACTION : 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE : VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR : STAMPERIA SAMMARCELLI BIGUGLIA BORDEAUX 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262

Accapu di a reddazzione

Liberazione

A grande guerra hè stata un fragellu pè u mondu è pè a Corsica. Si parla di 12.000 suldati morti per l'ìsula nant'à 50.000 mubilizati à u fronte di battaglie tremende, 20.000 à 25.000 sò stati feriti è certi struppiati pè a vita ! Senza cuntà i morti di malatìa ind'è l'infernu di e trancee o i fucilati inghjusti, *« per l'esempiu »*. I Corsi sò stati i più mubilizati cù e corcie pupulazioni di e culunìe, sin'à i babbi di famiglie numarose è babbi è figlioli à tempu... Famiglie sane sò state annientate.
A seconda guerra mundiale, solu vint'anni dopu, hè stata un scumpientu anch'ella è i Corsi, torna, anu pacatu un prezzu tremendu. 13.000 sò stati mubilizati in u 1944. A Corsica hè in zona lìbera sin'à u 1942. L'11 di nuvembre, e truppe taliane sbàrcanu ind'è l'ìsula. 85.000 suldati taliani cù 15.000 suldati alemani, vale à dì un armata di 100.000 omi pè una pupulazione di 200.000 abitanti ! Ma malgrata sta putente armata d'occupazione, a resistenza corsa s'urganizeghja. Arme è munizioni ghjùnghjenu cù u sottumarinu Casabianca. L'azzioni contr'à l'occupanti si multiplichèghjanu, u curagiu di i Corsi si face sente. Più d'un Corsu nant'à 20 hè resistente. 12.000 anu da bàttesi in 43 pè a liberazione di u so paese. Quasi tutta a pupulazione attiva s'omu tene contu di donne, vechji è zitelli. Ùn hè stunente di vede a Corsica primu territoriu liberatu. A pupulazione si volta contr'à l'allemani, ma frà i taliani dinù, certi attàccanu l'allemani, d'altri li vènenu in appoghju. A cunfusione hè tutale. In Aiacciu, sbàrcanu più di 6000 militari francesi di u Generale Giraud ghjunti d'Alger. Da u 9 di sittembre à u 4 d'ottobre 1943, e battaglie sò sanguinose per liberà l'ìsula. Patriotti corsi, militari francesi ghjunti d'Alger, taliani vultati in u campu francese, è gumieri maruccani affròntanu l'alemani chì cèrcanu à raghjunghje u portu di Bastia per fughje versu l'Italia. Aiacciu hè liberatu u 9 di sittembre, Bastia u 4 d'ottobre. A liberazione di a Corsica s'hè fatta in un mese è sò morti pè a liberazione di l'ìsula più di 2200 personi. 172 patriotti corsi, 200 vìttime di i bumbardamenti frà i quali, 170 in Bastia solu, 87 militari francesi ghjunti à aiutà a resistenza corsa, 137 vìttime in u turpigliamentu di u battellu, u *Général Bonaparte* di a cumpagnìa Fraissinet u 19 di maghju. Sò morti dinù una millaia d'alemani è 637 taliani. S'aghjùstanu quasi una millaia di feriti trà corsi (più di 600) è francesi, in più di i 600 taliani è i 500 alemani.
Dopu à a liberazione, a Corsica diventa un « portaviò » per l'alleati, una basa impurtante detta USS Corsica, ch'hà da cuntà assai per l'uperazioni in Italia è u sbarcamentu in Provenzia d'aostu 1944. Ottu mesi dopu, u Calvados hè liberatu, u primu battaglione francese entrutu in Caen hè battizatu Fred Scamaroni. Tenìa u retale resistente Action R2 Corse, à a dumanda di u Generale De Gaulle. Ma, arrestatu in Bastia da a pulizza taliana, torturatu, si tomba per ùn piglià u rìsicu di parlà u 19 di marzu 1943. Ùn hà pussutu vede a liberazione di a Corsica à a quale hà tantu travagliatu.
80 anni dopu, ammentèmuci i sacrifizii di tutti st'omi, donne è zitelli morti in guerra.
80 anni dopu, u mondu ùn hà ritenutu e lezziò di l'atrocità di a guerra. Da l'Ucràinia à l'Armenìa, a Palestina, Israele, u Sudanu, l'Etiopìa... in parechji lochi di u mondu, omi, donne, zitelli mòrenu sempre sott'à a barbarìa. ■ **Fabiana Giovannini.**

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Croissance économique et déclin social

L'autonomie de la Corse permettra-t-elle de résoudre cette contradiction paradoxale ? En effet, alors que l'économie progresse, la pauvreté explose dans l'île. Femu a Corsica a programmé une importante réunion à Aiacciu, le premier « Cuntrastu di l'Autunumìa », pour en débattre avec les plus engagées des associations caritatives. Car l'île est riche d'un tissu associatif expérimenté et dévoué qui ne sait plus comment faire face à la pauvreté croissante qu'il constate au quotidien.

Depuis plusieurs décennies, la Corse connaît la croissance économique. Elle se constate par deux tendances fortes qui y concourent, à savoir une augmentation de sa population, et dans même temps une augmentation régulière du PIB par habitant. Plus d'habitants, et chacun d'entre eux produisant plus de richesses, se traduisent mécaniquement par l'accroissement du volume économique généré par l'île, à savoir son Produit intérieur brut.

Ainsi, la Corse des années 80 comptait 250.000 habitants et recevait un PIB par habitant la situant bien en retrait de la plus pauvre des ex-vingt-deux régions de la France métropolitaine. Au tournant des années 90, elle est au creux de la vague au moment de la dévaluation des monnaies faibles d'Europe (lire italienne, peseta espagnole, drachme grecque, etc.) qui, en 1992, préparait la création de l'euro quelques années plus tard. Ainsi, dans son environnement méditerranéen, la Corse était restée le seul territoire à monnaie forte, pendant que tous les autres connaissaient une dévaluation de leurs monnaies. La conséquence immédiate a été de creuser de plus de 20% le différentiel des prix entre la Corse et les territoires de mêmes caractéristiques qu'elle, Sardaigne et Italie en général, Baléares et Espagne, Grèce, sans compter les destinations alors émergentes plus au sud ou en Croatie. L'activité touristique a été très impactée, mais aussi les activités agricoles exportatrices comme les agrumes.

Pour l'économie corse, ça a été alors une véritable Bérésina, chacun en Europe préférant les autres destinations méditerranéennes devenues bien meilleur marché et des produits agricoles soudain devenus beaucoup plus compétitifs. La situation fut si grave que le gouvernement Balladur décida d'instaurer une zone franche sur l'ensemble de la Corse pour enrayer les nombreuses faillites. Quand on sait le rejet viscéral du Ministère des Finances de Bercy pour de telles mesures, on imagine à quel point cette crise a été profonde, et on mesure aussi l'importance de la stabilité survenue ensuite avec l'adoption de l'euro, qui permis à l'économie corse de se reconstruire. Alors que le débat sur l'Europe rebondira l'an prochain avec les élections européennes, il est intéressant de rappeler comment l'île est progressivement sortie de l'ornière grâce à la création de l'euro.

Depuis la croissance est réelle et régulière. Vingt-deuxième région économique pour son PIB par habitant en 1995, elle rattrape le peloton vers 2005, puis devance deux puis trois puis quatre autres régions à compter de 2008 jusqu'à 2015 quand le gouvernement Hollande/Valls a décidé de supprimer l'Auvergne, le Nord-Pas de Calais ou le Languedoc-Roussillon que nous avions déjà rejoints ou dépassés. Dans le même temps, la population de l'île a connu une croissance démographique forte, très supérieure à celle des autres régions : 250.000 en 1995, 277.000 en 2005, 339.000 en 2019. Et, durant cette période, l'équilibre entre activités productives et fonction publique s'est plutôt amélioré.

Sauf que dans le même temps la pauvreté dans l'île ne cesse de progresser. La Corse peut même postuler comme le plus parfait contre-exemple à la théorie du « ruissellement » chère à Emmanuel Macron : la richesse qui s'y crée n'atteint manifestement pas les couches les plus pauvres de la population !

Plusieurs facteurs alimentent ce « paradoxe corse ». Nous les dénonçons régulièrement : un coût de la vie bien plus élevé, aggravé par une évolution stratosphérique des coûts du logement en raison de la spéculation immobilière que l'économie touristique alimente, une activité saisonnière qui génère beaucoup de « travailleurs pauvres », beaucoup n'ayant que les prestations chômage, de plus en plus chichement accordées, pour passer l'hiver. Et bien d'autres raisons.

Ainsi, le nombre de familles soutenues par le Secours Populaire a doublé en quatre ans, entre 2019 et 2023. Car, face au coût de la vie, les allocations de solidarité sont bien plus vite insuffisantes dans le contexte de la Corse, surtout pour les familles nombreuses, logées dans une passoire thermique et condamnées à la voiture pour leurs déplacements dans une île si peu dotée en transports en commun. La cartographie de cette pauvreté aussi interpelle car l'intérieur y est surreprésenté.

En vérité cette approche globale illustre bien pourquoi la Corse a besoin d'adapter les politiques générales de lutte contre la pauvreté au contexte particulier qui est le sien grâce à une autonomie. D'abord pour bien mailler le territoire et offrir un cadre plus performant à l'application des politiques de soutien aux plus précaires : la Corse est la région où il existe le taux le plus important de bénéficiaires qui n'activent pas leurs droits. Ensuite pour adapter le droit du travail aux besoins locaux, par exemple à travers un contrat annualisé pour les saisonniers du tourisme qui ne travaillent que six mois. Ils pourraient gagner un peu plus, et surtout, grâce à ce contrat de travail garanti, proposer aux banques des garanties meilleures et ainsi changer de logement pour rejoindre un habitat digne et énergétiquement performant.

Le soutien scolaire, l'accès aux activités sportives, l'évitement de situations d'exclusion, l'accès à la prévention sanitaire, toutes ces politiques sortiraient du seul cadre d'un soutien sporadique au bénévolat pour activer des droits nouveaux fondés sur des ressources à prélever sur les produits du développement économique.

Car l'autonomie principale est et restera l'autonomie fiscale : aucune société ne peut être équitable si sa richesse augmente et que rien n'est fait pour que cette richesse contribue à atténuer structurellement une pauvreté galopante. ■

Attualità

Femu a Corsica lance « I Cuntrasti di l'autunumia »

Série de tables rondes pour préparer le statut d'autonomie de la Corse

Dans le prolongement des « Giri citadini è paisani », Femu a Corsica lance « I Cuntrasti di l'autunumia », une série de tables rondes qui se déploiera dans toute la Corse ainsi que sur le continent. Cette série de débats vise à explorer des thématiques centrales de la société corse pour préparer le futur statut d'autonomie de la Corse et les grands défis sociaux, économiques, sociétaux et institutionnels. Femu a Corsica entend alors favoriser la tenue de temps d'échanges avec des personnalités issues de la classe politique, de la société civile ainsi qu'avec des organisations syndicales, associatives, culturelles ou encore des universitaires et des citoyens. L'objectif est également de sensibiliser la population à ces thématiques et de construire le processus d'autonomie de façon démocratique. Cela répond, selon François Martinetti, à une volonté de *« sortir ce processus des murs de la Collectivité de Corse et de la délégation qui négocie à Paris »*. Pour le secrétaire national de Femu a Corsica, c'est une façon de *« lancer une dynamique et enraciner cette revendication d'autonomie au sein de la société »* ainsi que *« de faire respirer ce processus d'autonomie et de l'ouvrir aux corps intermédiaires et à la société civile, à la diaspora et à notre peuple de manière générale »*.

Femu a Corsica a choisi le social comme première thématique de la table ronde du 14 novembre à Aiacciu intitulée *« Quel modèle social dans une Corse autonome ? »*. Cette problématique est essentielle dans la construction d'un statut d'autonomie au vu de la situation économique de la Corse particulièrement dégradée et de l'augmentation des disparités sociales. Ce débat s'inscrit dans la délibération du 5 juillet de l'Assemblée de Corse visant à *« introduire le principe de clause de non-régression sociale et de non-régression environnementale »* visant à préserver voire améliorer les acquis sociaux des Corses dans une Corse autonome. Les prochains « Cuntrasti di l'autunumia » évoqueront notamment le développement économique et la place de l'entreprise dans la Corse autonome. ■

Pauline Boutet-Santelli.

Suppression de l'AME

Désobéissance médicale

Le système de santé en France ne cesse de se dégrader. *Numerus Clausus*, quotas et économies *da tutte e mamme* sur les postes et le fonctionnement des services médicaux, etc., le résultat catastrophique est la dépréciation de la profession et le mépris de la précarité jusque dans les mots (souvenons-nous du : *« ça coûte un pognon de dingue ! »* prononcé en Conseil des ministres par le Président de la République). La santé n'est pas une priorité en France. Résultats : l'hôpital va mal, des spécialités manquent, des régions entières sont sans généraliste, de nombreux étudiants qui auraient fait d'excellents médecins sont sur la touche... Et cette dégradation du service continue ! Actuellement dans le collimateur de l'État désormais, l'AME (aide médicale de l'État) pour les sans-papiers et les plus précaires est menacée d'être supprimée dans le cadre de la loi sur l'immigration. L'amendement a été introduit par la Droite au Sénat dans le cadre de la navette parlementaire. **3500 médecins,** salariés et libéraux, opposés à cette suppression s'engagent à désobéir dans une tribune qui rappelle le serment d'Hippocrate et qui reste ouverte à la signature des médecins. *« On prête serment en disant qu'on donnera nos soins à quiconque le demandera, y compris les indigents »* affirment ces médecins. *« On a besoin de pouvoir prendre en charge les gens, faire des examens, les traiter pour les maladies au plus tôt. »* À savoir qu'aucun abus n'a été constaté dans la pratique de cette aide d'urgence.

La suppression de l'AME est une honte nationale. Merci aux médecins qui ne rentrent pas dans cette logique de défiance envers les plus pauvres mais aussi envers leur profession.

Arritti appelle les médecins de Corse à signer cette Tribune. ■

« Moi, médecin, déclare que je continuerai à soigner gratuitement les patients sans papiers selon leurs besoins, conformément au Serment d'Hippocrate que j'ai prononcé. Je resterai indifférent à leurs conditions sociales ou financières, ainsi qu'à leur langue et leur nationalité. La déontologie prescrit le juste soin pour chaque personne qui me consulte. La sagesse dénonce la faute éthique et en passant l'erreur épidémiologique. Patients d'ici et d'ailleurs, ma porte vous est ouverte. Et le restera. »

L'appel à signatures reste ouvert, pour manifester votre engagement. Il est limité aux médecins, du fait de son contenu (serment d'Hippocrate) : https://bit.ly/49C8o02

Statut de résident

L'exemple des îles frisonnes aux Pays-Bas

Les îles Wadden au nord des Pays Bas, de l'Allemagne et le long de la côte ouest du Danemark, forment un chapelet de territoires insulaires qui délimitent un espace maritime protégé, la mer de Wadden, entre le grand large de la mer du Nord et le littoral du continent. Ameland/It Amelân, Vlieland/Flylân, Schiermonnikoog/Schiermûntseach et Terschelling/Schylgersk sont quatre de ces îles rattachées à la Frise suivant la culture frisonne ancestrale de leurs populations. Il faut donc traverser cette «mer intérieure» pour les atteindre. Mais leur proximité avec les riches zones peuplées de Hollande et d'Allemagne en ont fait des destinations touristiques recherchées. Au total 23.000 habitants, dans quatre îles distinctes, séparées par des bras de mer à travers lesquels de nombreux pêcheurs gagnent le large vers la poissonneuse mer du Nord.

La maire de Terschelling/Schylgersk où se tenait le Forum des îles organisé par l'ALE, nous accueille par un discours éloquent, qui fait écho à toutes les situations insulaires que nous connaissons: *«Il faut garder nos îles vivables, des endroits où l'on peut vivre, travailler et dormir. Les plus riches viennent du continent pour s'y installer, y acquérir des résidences secondaires, les prix du foncier sont devenus trop élevés. Nous sommes inquiets: où vont pouvoir vivre les habitants? Comment ferons-nous vivre les associations musicales, sportives ou culturelles? Comment logerons-nous les pompiers, les sauveteurs en mer et tous ceux qui conditionnent la vie quotidienne dans nos territoires?»*
Le colloque dont elle assure l'accueil est organisé par le Fryske Nasjonale Partij, le FNP, parti frison membre de l'ALE.
Sijbe Kroll est membre de ce parti et il est un des cinq élus de l'Exécutif régional de la Frise, région du Nord Est des Pays Bas où l'on parle le frison et non le «dutch» comme à Amsterdam. Il est responsable de la politique du logement, et il abonde dans le même sens. Il a bataillé à Amsterdam, avec le sénateur du FNP, pour que la nouvelle loi sur le logement fasse une exception pour les îles frisonnes en stipulant que si vous y achetez une maison, vous devrez l'occuper vous-même. Façon habile de limiter la spéculation Airbnb qui sévit là-bas comme chez nous.
Sjibe Krol veut ainsi combattre la «gentrification» qui fait que les habitants traditionnels sont rejetés par ceux venus d'ailleurs, et il est aux côtés des maires (chaque île est une commune distincte) qui tous cherchent à préserver une politique de l'habitat favorable aux résidents.

Le responsable du logement de l'île-commune voisine, Ameland/It Amelân, 1.850 habitants et 600.000 touristes!, Theo Faber, explique que sa liste a gagné les élections en 2017 grâce à un programme basé sur la priorité donnée à cette question du logement. Ils y ont engagé des moyens financiers considérables en créant une entreprise communale dédiée à la création de logements. Depuis, 43 logements sont en cours de construction, dont 18 ont été vendus aux titulaires d'un «permis d'installation» que la commune a relié à la réalité d'un lien durable avec l'île, par exemple un contrat de travail d'un an au moins. Ce «statut de résident» informel est en place désormais, et leur programme de logements a même bénéficié de subventions européennes en plus du soutien de la région Frise! Leur politique s'appuie sur un contrôle étroit des engagements pris par les bénéficiaires – car la tendance naturelle est trop souvent de tricher! –: engagement de ne pas spéculer, de conserver et occuper leur bien pendant une durée longue de dix ans minimum. À ce dispositif ils ajoutent un système de prêts bonifiés pour les primo-accédants, et ils se sont lancés aussi dans la promotion immobilière d'un établissement à destination des plus âgés qui, ne pouvant plus rester dans leurs logements, étaient obligés de quitter l'île. Autre priorité politique: ils font la chasse aux logements vides pour les récupérer et les mettre dans le circuit des logements destinés aux résidents. Il y a 30 maisons vides dans sa commune, et il trouve que c'est déjà beaucoup trop!

La commune a constitué un stock de 40 terrains à bâtir pour se projeter dans l'avenir. Leur politique est de s'adresser aussi bien aux foyers économiquement faibles (revenus annuels inférieurs à 48.625 €) qu'aux classes moyennes (jusqu'à 85.000 € annuels par foyer). De la sorte ils réalisent une meilleure mixité sociale, et ils amortissent mieux leurs investissements en réalisant une partie des ventes avec une meilleure rentabilité. Leur objectif est de produire 100 logements à l'horizon 2030 en les réservant aux habitants résidents. Pour éviter toute dérive au détriment des moins riches, ils ont institué un observatoire sur les «temps d'attente» de ceux qui cherchent un logement. Si la liste d'attente s'allonge chez les plus pauvres, ils auront automatiquement la priorité pour le programme à venir. Pour eux les logements sont vendus à un prix moyen de 250.000 € quand le marché libre dépasse les 600.000 €.
Remercions l'ALE d'avoir réalisé ce colloque fort instructif dans les iles de Frise. Grâce à lui nous avons pu aller à la rencontre du «statut de résident» effectivement mis en œuvre dans ces îles au cœur de l'Europe. ■
François Alfonsi.

Urbanìsimu

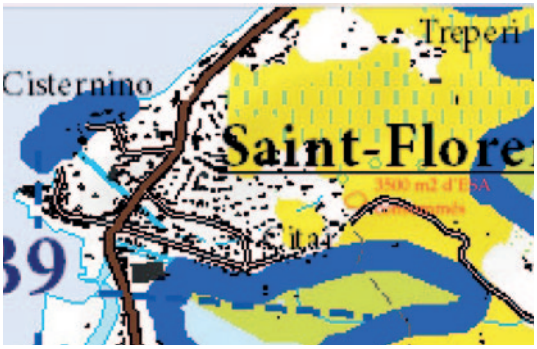

San Fiurenzu

Encore un lotissement en zone inconstructible !

Dans une région où l'on fait aisément du Air BnB à 400 ou 500 euros la nuit… quand ce n'est plus, il ne faut pas s'étonner de voir s'ériger des villas de luxe dans des zones qui aurait dû bénéficier de diverses protection environnementale et patrimoniale… Un lotissement à moins de 100 mètres de la cathédrale du Nebbiu à San Fiurenzu, datant du Moyen-Âge et classée monument historique, sur un Espace stratégique agricole du Padduc, et dans une commune qui plus est sans document d'urbanisme… crée la polémique depuis quelques semaines. La commune et le promoteur (une SCI) ont fait fort. Et ils ont poussé le bouchon jusqu'à baptiser le lotissement « Les Jardins de la Cathédrale » ! Ni l'État, contrôle de légalité, ni la Collectivité de Corse, garante du Padduc, n'ont bougé. Tous deux pourtant avaient par exemple le pouvoir de convoquer une Commission territoriale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CTPENAF) qui, en pareil cas, délibère par avis conforme*. C'est dire que ce projet aurait été clairement refusé au regard de la loi.

Depuis une vingtaine de jours, beaucoup de voix s'élèvent… malheureusement tardivement, notamment dans les rangs nationalistes, pourtant historiquement très présents dans cette région du Nebbiu.
« Le lotissement résidentiel proche de la cathédrale du Nebbiu à San Fiurenzu détruit 3500 m² d'ESA. Le permis aurait dû être refusé » dénonce U Levante sur son site. L'association de défense de l'environnement déplore que le permis ait été déposé au moment de l'annulation par le Tribunal administratif de la carte des espaces stratégiques agricoles, histoire peut-être de camoufler un peu plus l'atteinte aux règles d'urbanisme de la part du promoteur… Mais, comme Arritti et U Levante n'ont cessé de le répéter, l'annulation de la carte ne valait pas annulation des critères définissant les ESA. Le terrain est clairement inconstructible (contrairement aux dires du promoteur) et le permis n'aurait jamais dû être accordé. D'autant que la commune ne dispose pas de PLU et doit donc se conformer au Règlement national d'urbanisme.
La Cour administrative d'appel a depuis rétabli la carte des ESA, et le constat est sans appel : nous sommes au cœur d'un espace stratégique agricole !

Pourquoi le maire Claudy Olmeta a-t-il délivré ce permis sur un terrain inconstructible ? Pourquoi n'a-t-il pas saisie la CTPENAF ? Pourquoi le contrôle de légalité n'est-il pas intervenu pour rejeter ce permis ? Et pourquoi l'État et la Collectivité de Corse (tous deux coprésidents) n'ont-ils pas provoqué une autosaisine de la CTPENAF qui doit être consultée en pareil cas, ainsi que le rappelle son règlement intérieur. Règlement qui exige un « avis conforme », qui aurait été obligatoirement défavorable, et aurait pu arrêter ce projet de 6 lots cédés chacun entre 785.000 et 950.000 €.
« On a là un exemple "magnifique" de la non-application du droit par la DDT2B. Les maires ont-ils été informés que, dans ce cas de figure, ils doivent obligatoirement saisir la CTPENAF ? La DDT en tout cas, elle, connaît les lois et sa responsabilité est engagée » déplore encore U Levante.

*« **Dans un contexte de spéculation foncière** et immobilière effrénée, de bétonnisation croissante et de dépossession des Corses de leur terre, la nature et l'emplacement de ce programme interpellent à plus d'un titre »* dénonce Femu a Corsica dans son communiqué. *« En premier lieu, avec des villas de luxe dont le prix s'élève jusqu'à 950 000 euros, nous savons que ce type de programme ne s'adresse pas aux Corses, jeunes et moins jeunes, soucieux d'accéder au logement et à la pro-*

www.arritti.corsica

priété sur leur terre, mais à de riches fortunés, venant le plus souvent de l'autre côté de la mer. Et ce, alors que notre peuple est confronté à une crise structurelle au plan économique et social, aggravée par l'inflation galopante.
En second lieu, le terrain concerné se trouve sur une terre historiquement agricole, à proximité de l'ancienne vigne de l'Evêché, et dans l'environnement immédiat de la cathédrale romane du Nebbiu, Santa Maria Assunta, édifiée à l'époque médiévale. Comment se fait-il que ce terrain soit constructible malgré son hyper-proximité avec la cathédrale du Nebbiu, classée monument historique ?» interroge le parti du président du Conseil exécutif qui dénonce aussi la passivité de l'ABF. *«L'absence de documents d'urbanisme, en particulier sur des communes du littoral à fort potentiel spéculatif, constitue un véritable obstacle dans la lutte contre la spéculation immobilière, la sauvegarde de notre patrimoine et l'accès au logement»* dénonce Femu a Corsica.
«À travers cet énième projet immobilier, se pose la question du projet de société que nous voulons pour la Corse de demain. Il est de plus en plus insupportable de constater que le moindre mètre carré de terre est soumis, aujourd'hui, à la spoliation et à la force de l'argent, dans un contexte où de nombreux Corses ne trouvent plus à se loger à des prix décents» a pour sa part dénoncé Core in Fronte. Pas de réaction pour l'heure des autres partis nationalistes.

Arritti en appelle une nouvelle fois au respect du Padduc et des règles d'urbanisme. Le Padduc, qui est pour ainsi dire, la seule vraie loi que la Corse se soit donnée, notamment en amendant sa loi de cadrage, puis tout au long de son élaboration, enfin de son adoption en plusieurs étapes importantes en 2015 au terme de longues procédures de concertation. Mettre de l'énergie à sa bonne application serait une bien bonne idée et une excellente démonstration d'efficacité dans le cadre des débats sur l'indispensable renfort d'un pouvoir législatif. Faute de quoi, le béton s'impose encore une fois. ■ **Fabiana Giovannini.**

** Un avis conforme s'impose au pouvoir décisionnaire.*

Projet Costamare à Aleria/Casabianda

Nouveau scandale écologique autour d'un camp de vacances

L'association de protection de l'environnement U Levante dénonce «un projet de camp de vacances qui est la plus grave entorse à la loi Littoral depuis des décennies». Depuis 2021, les militants avaient à l'œil un projet de camp dont le permis a été délivré par la mairie d'Aleria. Pour l'association, il s'agit ni plus ni moins d'un nouveau scandale sur le non-respect de la loi Littoral.

C'est une affaire qui faisait visiblement son chemin en sous-marin depuis plusieurs années. En tout cas, c'est ce que conclue l'association U Levante dans un article au vitriol publié le 11 novembre dernier sur leur site internet.
Dans la plaine d'Aleria, aux côtés du centre pénitentiaire de Casabianda, un projet de centre de vacances a obtenu le mois dernier un permis de la part de la mairie d'Aleria. Le plan est, cependant, visiblement prévu depuis au moins 2016.
En effet, c'est l'endroit où se situaient le système de traitement des eaux usées du centre pénitentiaire, qui comprenait également une porcherie et une ferme. Les installations du système de collecte des eaux usées ne fonctionnant plus, les eaux souillées ainsi que le lisier de la ferme se répandaient dans la nature, alors que le centre se situe autour d'une zone humide et de zones protégées.
Toujours d'après U Levante, une étude a été lancée en 2016, étude qui aurait dû être suivie d'un chantier de réhabilitation en 2019.
La réalité est sans appel. Il s'agirait de détruire les ruines d'un ancien camp de vacances vétuste depuis 30 ans puis de construire un nouveau camp de vacances de 2.500 places, à partir de simples ruines pour rentrer dans un cadre légal très bancal, sur un terrain bien plus étendu qu'auparavant.
Cependant, cela ne se déroulera pas ainsi. Ce serait finalement les futures installations d'un centre de vacances qui verraient le jour, après une concertation avec l'administration pénitentiaire. Et c'est ce que confirmerait la location de deux parcelles de 12,4 hectares au groupe Victoria Corp, afin de créer un camping cinq étoiles. Deux parcelles louées par bail emphytéotique pour une durée de 99 ans, moyennant un loyer annuel de 300.000 euros.
Il ne fait aucun doute que les futures installations n'ont pas vocation à alimenter uniquement le centre pénitentiaire de Casabianda, dont la capacité se situe autour de 250 personnes, détenus et gardiens compris. Or, elles devront supporter des pics de 2.500 personnes, ce qui confirme leur destin d'installations touristiques.

Des avis très négatifs de la Dreal et du Conseil national de la protection de la nature

En date du 6 janvier 2020, une demande d'avis relative à un projet de réhabilitation du village de vacances de Costamare, est déposée auprès de la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement, avec cependant un dossier qui très discret sur les intentions réelles du projet.
Des non-dits et des vessies pour des lanternes, la Dreal y voit cependant la réalité de ce qui est demandé. Dans sa demande de permis d'aménager, le pétitionnaire exclut du terrain la partie de la parcelle comprise dans la bande des 100 mètres de la loi Littoral. Il ne retient donc qu'une surface de 9,39 ha, superficie de moins de 10 hectares lui permettant d'échapper à la réalisation d'une étude d'impact systématique. *«Or, le projet prévoit la démolition des bâtiments actuellement présents dans la bande des 100 m. Par suite, précise la Dreal, cette bande de la parcelle ne peut pas être exclue du terrain d'assiette du projet. Par conséquent, c'est bien*

Urbanìsimu

l'intégralité de la surface de la parcelle C158 qui doit être retenue, soit une surface de 11,07 ha», souligne U Levante dans son article.
La commune d'Aléria est donc informée du rejet de sa demande d'examen au cas par cas et de l'obligation de faire procéder à une étude d'impact à joindre à l'appui de toute demande d'autorisation de réalisation de son projet.
Des ruines ne pouvant être réhabilitées, il s'agit dès lors d'un projet masqué de construction nouvelle en zone naturelle. Qui plus est en parfaite discontinuité d'urbanisation, en zone (très) proche du rivage et de ce fait totalement prohibée par la loi Littoral comme par le Padduc. *«Contigu au marais de Ziglione, en Znieff de type 1, en zone Natura 2000, au cœur de zones protégées, parce qu'elles abritent une biodiversité endémique qui serait en grave danger avec la venue de 2.500 vacanciers en période estivale, le projet avait reçu en 2022 un avis défavorable du CNPN (Conseil national de la protection de la nature) : "Le site choisi est remarquable du point de vue tant paysager qu'écologique"»* dénonce encore U Levante pour qui *«ce projet cumule le non-respect des lois de l'urbanisme»*.
«Sur 12,5 km, le littoral est vierge de toute installation urbaine ou exploitation des ressources naturelles. Il est un des rares sites en France (hors outre-mer) à accueillir un site de reproduction de tortues marines». C'est donc un projet illégal rappelle encore l'association qui dénonce : *«sa réalisation constituerait un recul sans précédent de l'application de la loi Littoral en Corse»*.
U Levante a déféré ce permis d'aménager tacite devant le Tribunal administratif. ■ **Léa Ferrandi.**

Retrouvez toutes les informations de l'association U Levante sur ce projet sur leur site www.ulevante.fr

ARTE

Mattea Riu nous présente sa nouvelle œuvre sonore, Chjappa-Grilli

Le Fonds régional d'art contemporain de la Corse (FRAC Corsica) propose une série de podcasts (œuvres sonores, recherches scientifiques…) pour offrir aux amateurs d'arts contemporains en Corse un lien avec les œuvres. Le 26 octobre dernier, Mattea Riu nous offrait une œuvre sonore d'une trentaine de minutes « Chjappa Grilli », mêlant bruits de la nature, chants, textes et conversations. Interview.

L'art sonore brise les frontières entre la musique et les arts plastiques. La Corse a été souvent chantée et peinte, qu'est-ce qu'apporte ce type d'œuvre en plus ?

Ce qui m'intéresse à travers cette pratique, c'est de pouvoir reconstituer des ambiances sonores, réalistes comme rêvassées. Avec ce genre de travail, je cherche à retranscrire des atmosphères plutôt qu'une description, une narration. Même si je reste fascinée par le chant, et que je voulais lui donner une place dans cette pièce.

Quelle Corse tu as voulu nous dépeindre dans ton œuvre ?

Mon désir ici était peut-être plutôt d'ouvrir un espace où se croisent plusieurs « Corse » : l'île très riche sensoriellement, à laquelle on a un rapport presque charnel ; l'île qui nous irrigue de présences passées, où l'on peut se sentir bercé par les fantômes, espace teinté de magie ; et de façon plus située et directe, l'île que l'on habite, dans laquelle on travaille, on se rencontre, on se retrouve, on s'attend, on se déplace, etc.

Qu'est-ce que symbolise Chjappa-Grilli ?

Chjappa-Grilli est une enfant qui peine un peu à vivre avec les autres, mais qui est très sensible, et qui a une forme de pouvoir. C'est un peu un début de conte, qui me permet d'encadrer ma pièce. Elle symbolise quelque chose de l'enfance, et surtout de la curiosité, de l'attention aux autres vies perceptibles dans son environnement.

Pourquoi avoir choisi d'écrire à la fois en corse et en français ?

Cette pièce traite de la mémoire, collective et intime. La langue corse est ici beaucoup la langue du souvenir, du récit, mais je voulais que les deux puissent être ensemble, pour mêler les différents imaginaires, musicalités, sens des termes. J'aime bien ce qui se dégage de ces allers-retours entre ces deux langues. ■ **Propos recueillis par Pauline Boutet-Santelli.**

"Chjappa-grilli. Corre sempre, un casca maì. A ghjente, a chjama cusì perchè pode passà a giurnata sana, u corpu contr'à a terra, muventu si cum'e un serpu, à chjappà i grilli, unu à unu. Chjappa-grilli. Elle court toujours, mais ne tombe pas. Les gens l'appellent comme ça, parce qu'elle peut passer des journées entières, le ventre contre la terre, remuant comme un serpent, à attraper les grillons, un par un. Elle les relâche toujours, pour les retrouver plus tard. Elle les cueille, elle ne les chasse pas. Et ils la reconnaissent, c'est ce qu'elle dit.» (Extrait) ■

Pour écouter l'œuvre : https://www.frac.corsica/fr/frequence

Ainsi, de tout son vécu et de son expérience, parlait avec sagesse et bon sens Max Simeoni… Ses analyses restent tellement pertinentes, tellement nécessaires… Ici, l'éditorial du 14 juin 2001, en plein processus de Matignon…

Théoriciens ou praticiens ?

par Max Simeoni

Théoriciens ou praticiens ?

La société insulaire répète les mêmes démarches sans jamais aller au bout et sans tirer les leçons. Elle bégaie.
L'ARC initie le nationalisme dans les années 60 avec un moteur puissant : la défense de la terre corse, agricole et littorale, menacée d'accaparement par des « allogènes ». Cette entame de la décolonisation trouve un grand écho et un soutien populaire, et commence à démysthifier le clanisme. Le syndicat agricole est né de cette lutte, des terres ont été récupérées par les militants politiques comme les 800 hectares du domaine de Migliacciaru de l'Exfortef.
De grands groupes financiers qui avaient acheté une grande partie du littoral sont tenus en échec dès l'affaire de l'Hudson Institute dont le rapport commandité par la Datar avait privilégié à leur profit une des trois options possibles, cette d'une baléarisation massive du littoral corse.

À la veille d'Aleria, tout était déjà bien défini (peuple corse, autonomie interne, voie démocratique), et des actions de terrain énergiques bien lancées. Qu'est-ce qu'il est advenu dans les 25 années qui ont suivi ?
Une radicalisation indépendantiste d'abord tiers-mondiste devant être arrachée par la violence clandestine dans le concept de Lutte de Libération Nationale révolutionnaire, dont le modèle était le FLN algérien.
Cette radicalisation persiste dans le mot « indépendance » mais elle est devenue européenne et dans un processus de paix et de négociation type Matignon. Elle est en fait renvoyée à plus tard d'autant plus qu'il est affirmé que rien ne sera imposé aux Corses. On devrait donc avancer par étapes, par petites poussées, et finie la rupture révolutionnaire.
Le mot indépendance ne serait-il plus qu'une enseigne de boutique pour la concurrence ?
Les « concurrents » sont emplis d'une obsession : ils ne veulent en rien être confondus avec ceux qui continuent à cautionner les dérives passées de la violence clandestine : l'impôt révolutionnaire et les règlements de compte.
Les deux sont acharnés à se démarquer entre eux. Mais trop de points communs du nationalisme ressortent tels que cela exige de leur part une attention de tous les instants.
Le syndicalisme agricole a fait faillite dans la gestion des institutions, chambres d'agriculture, Odarc et dans celle des subventions, du traitement de la dette ou de l'organisation des filières. Mais on recommence les guerres de religion là où elles ne devraient pas exister.

Pourquoi s'entêter à opposer priorité au développement contre la préservation du littoral ou l'énergie éolienne et les sites ? Il s'agit aujourd'hui plus de construire que de dénoncer les dangers : la spoliation, la spéculation immobilière. Construire en tenant compte de toutes les données souvent contradictoires. Il ne peut en être qu'ainsi car il n'est pas possible de commencer en faisant table rase de tout ce qui existe sur le terrain. Progressivement et avec le temps, on peut surmonter les contradictions et les blocages irritants. On peut préserver l'avenir, le potentiel naturel, mais en avançant quand même de telle manière qu'on ne compromette rien définitivement.
Le rêve mythique d'un paradis perdu ou se perdant ne tiendra pas lieu d'exécutoire face aux données concrètes d'un développement « durable » nécessaire mais difficile à réaliser.
L'article 7 du projet est notoirement insuffisant pour sauver la langue corse. Il faudra une coofficialité sans restriction. Mais tout en luttant pour l'obtenir au plus vite, qu'est-ce qui nous empêche d'améliorer la position de la langue corse en jouant à fond avec les outils dont on dispose déjà et avec l'action des associations culturelles, ne serait-ce que pour faire la pédagogie des risques des enjeux de la diglossie ?

La démocratie, nous sommes tous pour ! Mais celle du peuple corse ne sera complète que lorsqu'il sera reconnu (dans la Constitution ou à l'ONU !) et qu'il aura ses citoyens inscrits sur les listes électorales. Mais ne devons-nous pas renforcer l'esprit et les pratiques démocratiques au jour le jour, à commencer dans nos propres organisations pour qu'elles en deviennent des modèles convaincants ?
La solidarité est un mot qui revient çà et là sous toutes ses plumes. Faute d'avoir les moyens institutionnels de l'organiser par nos propres lois, ne pouvons-nous pas la pratiquer a minima mais d'une façon telle que tout Corse sera convaincu qu'elle existera quand nous serons au pouvoir.
Inutile d'allonger : les idées sont passées. Des espaces sont ouverts où les pratiques nouvelles que nous préconisons peuvent commencer à s'exercer. Pourquoi faire comme si à chaque semestre nous redécouvrions le début du monde et pour nous poser en novateur ?
Nous dissertons, nous déclamons, nous compilons. Agissons ! Accouchons de cet outil démocratique nationaliste qui peut déjà agir et doit surtout être capable d'arracher enfin les moyens de l'ère nouvelle de reconstruction de notre peuple. ■

Umagiu à Càrulu Santoni

S'hè spentu u 10 di nuvembre in Bastia, Càrulu Dumènicu Santoni di l'Isulacciu di Fium'Orbu, à l'età di 92 anni.

Avucatu, anzianu capu di l'òrdine di l'avucati bastiacci, prufissore di Drittu à l'Università di Corti, scrivanu, era statu elettu à a prima Assemblea di Corsica in u 1982 dopu à messa in ballu di u Statutu Deferre. Hè una fiura di a pulìtica isulana di l'annate sessanta chì si spenghje oghje.

À tempu chì Màssimu Simeoni è Yves Le Bomin fundàvanu u Cedic (Cumitatu di stùdiu di l'interessi di a Corsica), ellu fundava u muvimentu studiente in Parigi *l'Union Corse L'avenir* in u 1960. In u 1966, fonda u Fronte Regiunalistu Corsu (FRC) à tempu ch'ellu si crea l'ARC. U FRC publicheghja *«Main Basse sur une île»* è cuntinueghja u so parcorsu parallelu cù u muvimentu di i fratelli Simeoni.

À u senu di u Partitu Pupulare Corsu (PPC) in u 1973 fundatu da Dumènicu Alfonsi, rivendicheghja un regiunalìsimu di manca di pettu à l'ARC ch'era un muvimentu più pupulare. Èranu tandu i primi passi di a rivendicazione autunumista. Inseme cù un antru pìcculu muvimentu chjamatu Terra Corsa fundatu da Gisèle Poli, làmpanu *A Chjama di u Castellare* chì rivendichjeghja un statutu d'autunumìa pè a Corsica. Principia cusì u documentu : *«U pòpulu corsu, anch'ellu hà drittu à parlà. À nome di tante generazione scorse, chì fècenu a tradizione naziunale di a Corsica, noi parlemu pè a Pàtria».*

À capu di u Muvimentu Corsu pè u Sucialìsimu ch'ellu fonda in u 1982 in dissidenza cù u partitu sucialista, Càrulu Santoni si prisenta à a prima elezzione di l'Assemblea di Corsica. Ma ùn hè micca rielettu in u 1984.

Càrulu Santoni era un pensatore, d'àanima pueta. Scrive cusì assai riflessioni nant'à a pulìtica corsa, ma dinù nant'à a lingua. Ottene cusì u premiu di u libru corsu in u 1986 cù *Liata Fiumurbaccia di 500 buccati corsi*, magnìficu travagliu di scrittura arrichendu parulle è spressioni di a nostra lingua.

Hà partecipatu frà 140 altri cuntributori à a reddazzione di u *Dictionnaire historique de la Corse* di Antone Lurenzu Serpentini, chì conta 9000 anni di stòria corsa à traversu e so grande fiure è i grandi mumenti di a vita sucetale isulana. Hè un grande testimone di u tempu di u riacquistu è di ssi sessanti anni di stòria chì si ne và. Avìa a Corsica in core è s'impenseriva di i so malanni. Scrivìa ind'una lèttera à u ghjurnale Le Monde infurièndusi contr'à u fragellu di a froda in u 1967 : *«Un système social anachronique et sclérosé, à base de corruption, de fraudes et de prébendes, empêche la Corse de sortir du marasme matériel et moral dans lequel elle gît. Ce système favorise les entreprises du colonialisme intérieur, remarquablement défini par M. Robert Lafont dans son livre intitulé la Révolution régionaliste. Comme parmi les primitifs des atolls du Pacifique, les gouvernements centralistes, quels qu'ils soient, sont assurés de recueillir dans l'île des majorités massives. Ceci explique un siècle de protection des fraudeurs par l'administration. La fraude a connu de beaux jours sous les Républiques III et IV. La Ve n'a pas innové, elle continue une tradition bien enracinée. Le code pénal est suffisamment fourni pour la poursuite des fraudeurs, si l'action de la justice n'était pas paralysée»...*

«A Corsica tinarà vivu u ricordu di l'intellettuali, u militanti, l'Avucatu, u Prufissori è l'Umanistu. 50 anni dopu à A Chjama di u Castellare, custruimu l'Autunumìa di dumani» scrive ind'un cumunicatu Femu a Corsica.

Arritti prisenta e so cunduleanze à a so moglie, u so figliolu, e so figliuline è tutti i soi adduluriti.

Ch'ellu riposi in Pace. ■

Arritti **Abbunàtevi !**

Abbunamentu

Arritti

Pigliu un abbunamentu d'un annu à Arritti per 55 €

❒ Eccu u mo sceccu di 55 € à l'ordine d'Arritti.
❒ Eccu un sustegnu in più di .....€
❒ Primu abbunamentu
❒ Riabbunamentu

Casata, Nome (nom, prénom) : .....

Indirizzu (adresse) : .....

.....

Telèfonu (téléphone) : .....

Mel : .....

À compléter et à renvoyer à : Arritti - 5 bd Hyacinthe de Montera - 20200 Bastia
Cuntattu : 06 33 28 62 95 - arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 23 mai 2023, à BASTIA.
Dénomination : SC M.T.M.
Forme : Société civile.
Siège social : 5 impasse Carrurottu, 20290 Borgo.
Objet : - L'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations dans les sociétés ayant leur siège tant en France qu'à l'étranger, - Toutes prestations de services, notamment administrative, comptable, informatique, de gestion, d'études, au profit des sociétés du groupe formé par les filiales directes ou indirectes, ou toutes autres sociétés tierces, - L'ingénierie financière, la gestion de groupe, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, toutes opérations de courtage, de trading, tous portages mobiliers et toutes interventions en capital risque, - Toute opérations de trésorerie avec les sociétés ayant avec elle directement ou indirectement des liens de capital conférant à l'une des entreprises liées un pouvoir de contrôle effectif sur les autres et notamment l'octroi de prêts, d'avances en compte courant, de garanties..., - Pour son propre compte, l'investissement immobilier en tout genre, l'achat, la revente, la propriété de biens immobiliers, la location, la gestion, l'exploitation par tous moyens, desdits biens, la mise en valeur ; l'ingénierie immobilière et toutes interventions en marchands de biens,.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 630100 euros
Montant des apports en numéraire : 100 euros.
Apports en nature : 630000
Cession de parts et agrément : à la majorité.
Gérant : Monsieur Thierry BERTONI, demeurant 5 impasse Carrurottu, 20290 Borgo
La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

GP #2 RACING
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE AU CAPITAL DE 54 000 EUROS SIEGE SOCIAL : LIEUDIT BOCCARELLA 20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO 830 777 181 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 30 octobre 2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS, LE PRÉSIDENT

AVIS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 octobre 2023, enregistré à la recette des impôts le 08 novembre 2023 sous le numéro dossier 2023 00020196, référence 2A04P31 2023 A 01093,
Monsieur Pierre Paul OGGIANO, entrepreneur individuel à responsabilité limitée inscrit au RCS d'Ajaccio sous le numéro 414 552 653 demeurant Cartarana 20169 BONIFACIO à cédé :
à la société SOLECO, société à responsabilité limitée au capital de 159.450 € , dont le siège social est fixé Valrose, RN 193, BORGO (20290) inscrite au RCS de BASTIA sous le numéro 325 266 807, représentée par son gérant Monsieur Jean-Pierre NAVARI
son fonds de commerce artisanal de plomberie chauffage climatisation pour le prix de 70.000 € s'appliquant :
1. aux éléments incorporels pour 55.000 €
2. et aux éléments corporels pour 15.000 €
La date d'entrée en jouissance a été fixée au 31 octobre 2023.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, au fonds vendu pour la validité et la correspondance.

FIN DE CONTRAT LOCATION GÉRANCE ANNONCE A PARAÎTRE

Conformément à l'acte sous seing privé en date du 5 juillet 2023 fait à AJACCIO, enregistré au Service des impôts d'AJACCIO le 5 juillet 2023, le contrat de location gérance du fonds de commerce CHEZ GERARD confié à Monsieur Julien BLOC'H, a pris fin le 30 octobre 2023.

Pour Avis, La Présidente CHEZ GERARD, TWARDOWSKI Catherine

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05 - mèl : marches-publics@odarc.fr -
web : http://www.odarc.fr - SIRET 33035573600019

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Autre - EPIC chargé de la mise en oeuvre d'actions tendant au développement de l'agriculture et à l'équipement du milieu rural ;
L'avis implique un marché public
Objet : Acquisition de matériel agricole
Réference acheteur : 23/FCS/010
Type de marché : Fournitures
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Code NUTS : FRM02
Lieu de livraison : Station expérimentale d'élevage d'Altiani 20250 ALTIANI
Durée : 6 mois.
Description : Les prestations sont réglées par des prix unitaires. L'ODARC souhaite se doter d'une mini-pelle pour pouvoir assurer les travaux de structuration et d'entretien de sa plateforme expérimentale spécialisée dans la production fourragère et l'élevage. L'outil doit être polyvalent et permettre, notamment, d'effectuer la rénovation et l'entretien de pistes existantes, de poser des clôtures et de réaliser de petits travaux d'irrigation.
Classification CPV : Principale : 43260000 - Pelles mécaniques, excavateurs, chouleurs et machines de mines
Forme du marché : Les variantes sont refusées
Conditions relatives au contrat
Conditions particulières d'exécution : Le financement est effectué sur les fonds propres de l'ODARC. Le mode de règlement choisi est le paiement par mandat administratif.
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
Autres renseignements demandés :
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
Marché réservé : NON
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
. 40 % Valeur technique
. 5 % Délais de livraison en jours ouvrés
. 55 % Prix des prestations
Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :
Documents payants : NON
Remise des offres : 27/11/23 à 12h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : 6 mois, à compter de la date limite de réception des offres.
Renseignements complémentaires
Il s'agit d'un marché périodique : NON
Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON
Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA, Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex, Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55, mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr
Organe chargé des procédures de médiation :
COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE DES DIFFFÉRENDS ET LITIGES RELATIF AUX MARCHÉS PUBLICS, secrétariat du comité, place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE - Cedex 06,
Tél : 04 84 35 45 54 - Fax : 04 84 35 44 60,
mèl : catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
- Référé précontractuel : jusqu'à la signature du contrat, article L 551-1 du code de justice administrative. Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ou de l'accordcadre.
- Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure : Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.
Envoi à la publication le : 10/11/23
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.marches-publics.info

---

AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1. - Tél : +334 95 20 25 25. Fax : +334 95 51 66 21. Courriel : commande.publique@isula.corsica - Adresse internet : https://www.isula.corsica
Objet du marché :
Acquisition de 2 godets de curage type talutage inclinables pour la pelle VOLVO de Vico et la pelle HYUNDAI d'Azzana à l'usage du service de Prévention des Incendies.
Numéro de référence : 2023-1DGM-0337
Date limite de remise des offres : 28 novembre 2023 à 16h00.
Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : https://marchespublics.isula.corsica/
Date d'envoi du présent avis à la publication : 10 novembre 2023

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE - MAIRIE DE BIGUGLIA
ACHAT D'UN BUS POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Nom complet de l'acheteur : MAIRIE DE BIGUGLIA
Numéro national d'identification : SIRET : 21200037600013
Ville : BIGUGLIA - Code Postal : 20620
Groupement de commande : Non.
Moyen d'accès aux documents de la consultation
Lien URL vers le profil d'acheteur :
https://www.achatspublicscorse.com
Identifiant interne de la consultation : 2023-30
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.
Nom du contact : Monsieur Jean-Charles GIABICONI
Adresse mail du contact : mairie.biguglia@wanadoo.fr
Numéro de téléphone du contact : 04 95 58 98 58
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Aptitude à exercer l'activité professionnelle
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.
Capacité économique et financière
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
Capacité technique et professionnelle
- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis : 14/12/2023 à 12:00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.
Réduction du nombre de candidat : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : Non.
Intitulé du marché : Achat d'un bus pour le transport scolaire
Code CPV principal : 34121000-1
Type de marché : Fournitures
Description succinte du marché : Achat d'un bus neuf. Possibilité de répondre en variante avec un bus d'occasion (maximum 60000 km au compteur).
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Véhicules
Lieu principal d'exécution du marché : Hôtel de Ville de Biguglia - Castoarra - 20620 Biguglia
Durée du marché (en mois) : 6.
Consultation à tranches : Non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non.
Marché alloti : Non.
Visite obligatoire : Non.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 10 novembre 2023

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE - MAIRIE DE BIGUGLIA
TRAVAUX DE CLIMATISATION DE L'HÔTEL DE VILLE

Nom complet de l'acheteur : MAIRIE DE BIGUGLIA
Numéro national d'identification : SIRET : 21200037600013
Ville : BIGUGLIA - Code Postal : 20620
Groupement de commande : Non.
Moyen d'accès aux documents de la consultation
Lien URL vers le profil d'acheteur :
https://www.achatspublicscorse.com
Identifiant interne de la consultation : 2023-33
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.
Nom du contact : Monsieur Jean-Charles GIABICONI
Adresse mail du contact : mairie.biguglia@wanadoo.fr
Numéro de téléphone du contact : 04 95 58 98 58
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Aptitude à exercer l'activité professionnelle :
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.
Capacité économique et financière
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
Capacité technique et professionnelle
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin).
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.
- Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis : 11/12/2023 à 12:00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.
Réduction du nombre de candidat : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : Non.
Intitulé du marché : Travaux de climatisation de l'Hôtel de Ville
Code CPV principal : 45331220-4
Type de marché : Travaux
Description succinte du marché : Dépose de l'ancienne climatisation du bâtiments, pose, installation et mise en service d'une nouvelle climatisation.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Climatisation
Lieu principal d'exécution du marché : Hôtel de Ville - Casatorra - 20620 Biguglia
Durée du marché (en mois) : 10.
Consultation à tranches : Non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non.
Marché alloti : Non.
Visite obligatoire : Oui.
Détails sur la visite : Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Les conditions de visites sont les suivantes : Prendre rendez-vous auprès des services techniques municipaux au 04.95.58.98.58.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 novembre 2023

SUD PECHE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
UNIPERSONNELLE AU CAPITAL DE 40 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : SANTA MANZA
20169 BONIFACIO
479 385 718 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 29 octobre 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance

AVIS DE TRANSFERT

Dénomination 2PJ
Forme juridique SCI
Capital social 1.000€
Siège social Rue du Juge Falcone, 20200 Bastia
SIREN 949 886 303 RCS Bastia

Par décision de gérance, le siège social est transféré vers Espace Santé, chemin d'Agliani, ZAE Erbaghjolu 20600 BASTIA, à compter du 31/10/2023.
L'article 4 - Siège des statuts est modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL SCI

Dénomination sociale : BDV
Siège social : Pera Santa 20136 BOCOGNANO
Capital social : 1000 euros
RCS Ajaccio 830 079 562

Le 6 novembre 2023,l'assemblée générale extraordinaire a acter la décision de transférer le siège social de la SCI BDV au Lotissement Chioso Vecchio 20167 APPIETTO à compter du 6 Novembre 2023.
La modification est enregistrée au greffe du tribunal de commerce de la ville de AJACCIO.

Pensez-y !
Vous pouvez vous abonner en ligne
www.arritti.corsica/abbunamentu